

Commission FFC des Homologations

A l'attention des :

Arbitres désignés par la FFC

Objet : Etats de résultats et rapports du Pdt du jury

1-Gestion des Etats des résultats des épreuves Route & Piste :

- Les classements doivent être paraphés par le Juge à l'Arrivée
 - L'état de résultat quant à lui doit être signé par le jury, le juge à l'arrivée et le chrono le cas échéant.
 - La partie pénalités et accidents : barrée si néant ou la mention "voir communiqué", c'est le rôle du Juge à l'Arrivée.
 - la transmission des résultats conditionne aussi leur homologation et par voie de conséquence le paiement des prix.
- **Epreuves fédérales de la FFC :** (classes 12, 13, 14, 15) une journée & étapes :
- Les Comités Régionaux homologuent les résultats
 - Les Comités Régionaux saisissent les états de résultats.
 - Tous ces états de résultats (version papier) sont à transmettre **uniquement** au Comité Régional de l'épreuve concernée.
- **Epreuves internationales du calendrier UCI :**(Juniors, Dames, Espoirs & classe 2) une journée & étapes :
- Les Comités Régionaux saisissent les états de résultats.
 - La FFC homologue les résultats.
 - Les états de résultats originaux (version papier) sont à transmettre à la FFC et **une copie** au Comité Régional de l'épreuve concernée.
 - Adresse FFC :
*FFC - Service de la D.E.R.S
CS 40 100
78069 Saint-Quentin -En -Yvelines cédex*
- **Epreuves professionnelles du calendrier UCI (Classe 1, Pro et World Tour)**
- les états des résultats (version papier) sont à transmettre **uniquement** à la Ligue Nationale du Cyclisme (LNC). Ceci est de la responsabilité du Commissaire français 1.
 - adresse de la LNC :
*LNC
38 rue du SURMELIN
75020 PARIS*

2-Rapports du Président du Jury désigné par la FFC ou les Comités Régionaux :

- Pour les épreuves Fédérales de la FFC : prendre la fiche d'appréciation des épreuves sur Route ou Piste, ci-jointe et téléchargeable sur le site ffc.fr (onglet Fédération puis rubrique : Arbitre).
- Réception de ces rapports (fiche d'appréciation) par :
 - o mail à l'adresse resultat@ffc.fr
 - o par courrier à l'attention **de la FFC (service de la D.E.R.S.)**
- Tous les rapports de Président de Jury seront contrôlés par la Commission Homologation et la Commission Nationale Route.